

les prêtres chrétiens, à l'exemple du clergé bouddhiste, auraient obtenu en Chine et Tartarie une certaine part d'autorité temporelle sur leurs coreligionnaires<sup>1</sup>, ou bien le titre d'Ἄρχων a-t-il été adopté, comme il l'était alors par l'Église grecque de Constantinople, avec le sens d'ecclésiastique chargé d'un ministère spécial ou chef d'un service ecclésiastique particulier dans une cathédrale<sup>2</sup>? Dans l'Εὐκολλόγιον τὸ μέγα, édité à Venise en 1854, p. 682, nous voyons les fonctions du clergé divisées en Ὀφφίκια et Ἀρχοντίκια.

Enfin, un autre fait semblerait pouvoir impliquer la possibilité d'un amalgame entre les croyances de ces christicoles grecs et les articles de foi propres aux prêtres nestoriens venus en Chine, « gens qui, selon Guillaume de Rubruk, disent leurs offices et ont des livres sacrés en syriaque qu'ils ne comprennent pas. . . . ils sont surtout usuriers et ivrognes<sup>3</sup> ». Lorsqu'en 1287 Bar Çauuma, prêtre nestorien, d'origine ouïgoure, né à Khanbalik, se rend de Bagdad à Constantinople et à la cour de Rome,

<sup>1</sup> C'est ainsi que G. de Rubruk nous montre l'empereur Mangou renvoyant de Karakorum en Chine un prêtre nestorien pour le faire juger par son évêque. (*Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de géographie*, 1839, t. IV, p. 365.)

<sup>2</sup> L. Clugnet, *Dictionnaire grec-français des noms liturgiques*; le *Dictionnaire grec-français* de Ch.-D.-Buzantius traduit Ἄρχων par *homme de qualité* (de distinction, grand seigneur), grand personnage; le dictionnaire grec-anglais de Σοφόκλης applique ce terme aux évêques, d'après les *Constitutiones apostolorum*, *Patrologia græca*, 1.

<sup>3</sup> *Vide sup.*, p. 45.